

## **Inscrire les personnes en situation de handicap à l'agenda de la politique de développement**

### **Prise de position pour une coopération internationale suisse qui ne laisse personne de côté**

Tous les quatre ans, la Suisse adopte une stratégie dans laquelle elle définit les objectifs et les priorités de sa coopération internationale. C'est à nouveau le cas : le projet de "Stratégie CI 2025 - 2028" a été mis en consultation publique le 20 juin 2023. Le débat politique sur l'avenir de la coopération internationale de la Suisse est ainsi ouvert.

La Coalition suisse pour les droits des personnes handicapées dans la coopération internationale (SDDC) - composée de CBM Suisse, FAIRMED, Handicap International Suisse et l'International Disability Alliance (IDA) - demande que le principe "ne laisser personne de côté" reçoive enfin la priorité nécessaire. Ceci en ancrant explicitement l'inclusion des personnes handicapées dans la nouvelle stratégie de la CI, en faisant de l'inclusion un thème transversal et en plaçant la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en tête de sa liste de priorités.

### **Situation (politique) actuelle**

La situation politique est marquée ces dernières années par une multitude d'événements majeurs qui confrontent la Suisse, mais aussi et surtout les pays du Sud, à des crises multiples qui se chevauchent souvent et se renforcent mutuellement.

D'une part, la crise COVID a eu et continue d'avoir d'immenses répercussions dans le monde entier sur divers domaines de la vie comme la santé, l'économie et la politique. Les ressources financières, humaines et institutionnelles souvent plus faibles et les systèmes étatiques souvent plus fragiles des pays du Sud ont eu pour effet d'accroître les inégalités entre les États, les groupes marginalisés étant touchés de manière disproportionnée.<sup>1</sup> Les personnes handicapées en font partie. Depuis l'apparition du virus, elles doivent faire face à des barrières et des inégalités supplémentaires dans tous les domaines de la vie, en Suisse comme dans les pays du Sud. En raison de la crise, les personnes handicapées ont par exemple été plus souvent au chômage.<sup>2</sup> Les femmes handicapées sont particulièrement exposées aux discriminations, à l'exploitation et à la violence, y

<sup>1</sup> <https://www.cbmswiss.ch/de/was-wir-tun/politisches-engagement/themen-ziele-und-aktivitaeten/corona-krise-und-menschen-mit-behinderungen.html?key=1-10&cHash=e1b24ba5e589df5a54f4a2bf22c05304>

<sup>2</sup> Nations Unies. 2020. Rapport sur les objectifs de développement durable 2020.

compris à la violence sexiste, en particulier pendant ou après les crises et les catastrophes.<sup>3</sup>

Par ailleurs, les conséquences de la guerre en Ukraine aggravent l'insécurité alimentaire dans les pays du Sud et ont entraîné une explosion des prix des denrées alimentaires. Là encore, les personnes handicapées sont particulièrement touchées par cette situation, car elles vivent déjà plus souvent dans la pauvreté et ont un accès plus limité aux ressources.<sup>4</sup>

La situation politique mondiale a également des répercussions sur la coopération internationale suisse et entraîne des réactions très diverses au sein de la politique suisse :

D'une part, des voix conservatrices avancent de plus en plus l'argument de la pression économique et s'expriment en faveur des réductions des fonds de développement. Ainsi, diverses propositions ont été déposées lors de la session d'hiver 2022 afin d'économiser des fonds fédéraux - également dans le domaine de la coopération internationale.<sup>5</sup> De plus, la guerre en Ukraine augmente le besoin de sécurité de la population et les politiciens et politiciennes de toute l'Europe demandent des investissements plus importants dans l'armée. En Suisse, le Parlement a décidé de faire passer officiellement les dépenses militaires de 0,7% à 1% du PIB d'ici 2030 au plus tard.<sup>6</sup>

La réglementation relative au frein à l'endettement implique de générer des recettes supplémentaires ou de procéder à des coupes dans d'autres domaines. Les réductions de 1 à 2 % visées par le Conseil fédéral ne peuvent être réalisées à court terme que dans quelques domaines : outre l'administration fédérale, l'agriculture, la formation et la recherche, il y a également la coopération internationale. Il s'agit pourtant de domaines essentiels si la Suisse veut contribuer sérieusement à ce que les pays du Sud puissent surmonter les crises multiples.<sup>7</sup>

D'autre part, la solidarité avec l'Ukraine et les personnes qui se réfugient en Suisse est grande. Il est d'ores et déjà clair que la reconstruction du pays nécessitera des sommes énormes. C'est pourquoi la Suisse a promis d'y

---

<sup>3</sup> <https://wrd.unwomen.org/practice/topics/intersectionality>

<sup>4</sup> <https://www.cbmswiss.ch/de/was-wir-tun/politisches-engagement/news/ernaehrungskrise-policy-paper.html>

<sup>5</sup> [22.3958 | Limiter l'aide au développement \(APD\) à 2 milliards de francs par an | Objet | Le Parlement suisse](#)

<sup>6</sup> <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20223374>

<sup>7</sup> <https://www.alliancesud.ch/fr/politique/politique-fiscale-et-financiere/se-serrer-la-ceinture-par-passion>

consacrer 1,8 milliard supplémentaire d'ici 2028.<sup>8</sup> Cet engagement important ne doit toutefois pas se faire au détriment des pays du Sud.

## Fonds APD de la Suisse

L'aide publique au développement (APD) est l'ensemble des fonds que la Confédération, les cantons et les communes mettent à la disposition des pays du Sud pour réduire la pauvreté et favoriser son développement social et économique. L'objectif convenu au niveau international pour l'APD est de 0,7% du revenu national brut (RNB).<sup>9</sup> La Suisse s'est engagée il y a des années à investir ce montant. Cet objectif n'a toutefois jamais été atteint jusqu'à présent. En 2022, l'APD de la Suisse est passée de 0,5% à 0,56% selon l'OCDE.<sup>10</sup> Mais si l'on examine les chiffres de plus près, on constate que cela est dû en particulier aux coûts de l'asile causés par la guerre en Ukraine. Si l'on déduit cette part, le montant de l'APD a de facto diminué.<sup>11</sup> Un signal inquiétant dans le contexte de la situation politique mondiale.

Cela ne se justifie pas non plus par l'endettement de l'État et la réglementation sur le frein à l'endettement déjà mentionnée. En effet, comme le souligne Alliance Sud dans son analyse, *"il n'y aurait pas le moindre dommage économique si la dette publique augmentait de 10% du produit intérieur brut (PIB) ou d'environ 50 milliards"*.<sup>12</sup> Une étude mandatée à ce sujet le confirme aujourd'hui : la Suisse n'a aucune raison de faire des économies, elle dispose au contraire d'une marge de manœuvre de plusieurs milliards pour investir dans des domaines clés.<sup>13</sup> Une volonté politique est donc nécessaire pour renoncer à cette réglementation et investir l'argent là où il est actuellement urgent de le faire : dans la coopération internationale. Les valeurs de référence de l'arrêté financier sur la coopération internationale annoncées par le Conseil fédéral en mars 2023 ne laissent toutefois rien présager de bon. En effet, en termes nominaux, les contributions de la coopération internationale devraient augmenter de 2,5% entre 2025 et 2028.<sup>14</sup> Si l'on tient compte de l'inflation actuelle, cela pourrait conduire à une réduction considérable des fonds.

---

<sup>8</sup><https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20233437>

<sup>9</sup> Résolution de l'ONU, paragraphe 43 : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/348/91/PDF/NR034891.pdf?OpenElement>

<sup>10</sup> <https://www.oecd.org/fr/cad/essor-de-l-aide-publique-au-developpement-sous-l-effet-des-dependences-consacrees-aux-refugies-et-a-l-aide-a-l-ukraine.htm> ;

<sup>11</sup><https://www.alliancesud.ch/fr/politique/politique-de-developpement/financement-du-developpement/un-franc-sur-quatres-reste-en>

<sup>12</sup><https://www.alliancesud.ch/fr/politique/politique-fiscale-et-financiere/se-serrer-la-ceinture-par-passion>

<sup>13</sup><https://www.alliancesud.ch/fr/politique/politique-fiscale-et-financiere/marches-financiers/frein-lendettement-nouvelle-etude>

<sup>14</sup><https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/76033.pdf>

## **Pauvreté et handicap**

La pauvreté et le nombre de personnes handicapées ont récemment augmenté. Le dernier rapport de la Banque mondiale "Poverty and Shared Prosperity" constate que le nombre de personnes touchées par la pauvreté augmente à nouveau au niveau mondial. Après trois décennies au cours desquelles environ un milliard de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté, il s'agit d'un triste tournant. En 2020, année du COVID, environ 70 millions de personnes ont à nouveau rejoint la catégorie des plus pauvres. Il s'agit de la plus forte augmentation depuis que ce chiffre a été mesuré pour la première fois en 1990. La guerre en Ukraine, et les hausses de prix qu'elle a entraînées, a encore aggravé la situation pour les pays du Sud.<sup>15</sup>

### **Extrême pauvreté :**

Plus de 9 pour cent de la population mondiale, soit 700 millions de personnes, vivent actuellement dans l'extrême pauvreté. Ces personnes disposent de moins de 2,15 dollars par jour. C'est à cette valeur que la Banque mondiale a fixé le nouveau seuil de pauvreté, après l'avoir longtemps établi à 1,90 dollar.

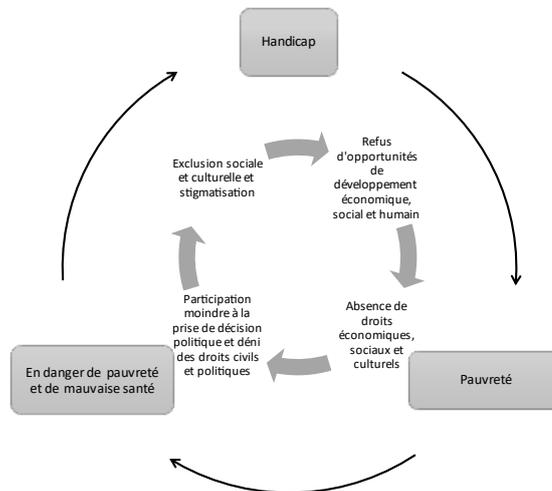
Une autre constatation de l'OMS attire l'attention : Le nombre estimé de personnes handicapées est passé à 1,3 milliard, soit 16% de la population mondiale. Parmi elles, 80% vivent dans les pays du Sud.<sup>16</sup> Il s'agit donc d'un groupe non négligeable qui doit impérativement être pris en compte. De plus, la pauvreté et le handicap se conditionnent mutuellement. D'une part, les handicaps entraînent souvent la pauvreté. Dans les pays du Sud, les personnes handicapées ne peuvent que rarement faire valoir leurs droits à la santé, à l'éducation ou à la participation. D'autre part, la pauvreté est souvent à l'origine des handicaps. Il est donc d'autant plus important de surmonter la pauvreté et d'ancrer l'inclusion des personnes handicapées dans la coopération internationale en tant que thème transversal.

### **Le cycle de la pauvreté et du handicap**

Les personnes handicapées et leurs ménages sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Les conclusions sont basées sur des indicateurs de faim, des indicateurs de pauvreté traditionnels (revenus, dépenses des ménages, possession de biens) et des indicateurs de pauvreté multidimensionnelle, c'est-à-dire l'expérience de plusieurs privations par les mêmes ménages ou individus.

<sup>15</sup> <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/d1d1b66e-e097-565d-8fa1-8fa4112730e6/content>

<sup>16</sup> [Rapport mondial sur l'équité en matière de santé pour les personnes handicapées \(who.int\)](https://www.who.int/publications/m/item/global-report-on-equity-in-health-care-for-persons-with-disabilities)



Source : Caceres S. et al. (2010), "Inclusive education in Pakistan : experiences and lessons learned from the engage project." Adaptation et traduction française par la SDDC.

## Les conditions d'une coopération internationale inclusive

Comment se présente donc une stratégie de coopération internationale de la Suisse qui ne laisse plus les personnes handicapées de côté ? Nous retenons ci-dessous les points les plus importants pour y parvenir.

### 1. Financement suffisant et budget conforme à la CDPH de l'ONU

Afin d'avoir une coopération internationale forte et efficace, il faut des moyens financiers suffisants. L'APD doit être augmentée de manière significative afin d'atteindre les 0,7% du PIB pour lesquels la Suisse s'est engagée. Cela doit se faire indépendamment des fonds destinés à l'asile.

Tous les moyens financiers doivent être conformes à la CDPH. Cela signifie qu'aucun projet ou programme ségrégatif ne doit plus être soutenu. Les projets et programmes contraires à la CDPH ne doivent continuer à être financés que s'ils sont mis en conformité avec la CDPH.

De plus, une partie spécifique du budget doit être explicitement allouée à l'inclusion des personnes handicapées. Dans tous les autres programmes, des fonds doivent être disponibles pour des aménagements adéquats afin de permettre aux personnes handicapées d'accéder aux programmes généraux de développement et aux programmes humanitaires. C'est la seule façon de garantir leur inclusion et de réussir à long terme.

## **2. Ancrage systématique et reconnaissance en tant que thème transversal**

La dernière période stratégique l'a montré : il ne suffit pas de classer les personnes handicapées sous le terme générique de "groupes de population vulnérables" et de les nommer explicitement dans le domaine de l'aide humanitaire. Les personnes handicapées doivent être nommées explicitement dans l'ensemble de la stratégie et l'objectif d'inclusion doit être systématiquement ancré.

Dans les différents domaines thématiques - comme l'éducation, le travail, la santé ou l'aide humanitaire - il faut donc montrer concrètement comment les droits des personnes handicapées sont mis en œuvre. L'inclusion des personnes handicapées est une composante essentielle de la réalisation de l'Agenda 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable.

## **3. Garantir la participation**

La participation est l'un des principes clés de la CDPH et doit également être mise en œuvre dans le contexte de la coopération internationale. Les personnes handicapées sont expertes dans tous les domaines qui les concernent. Pour garantir leur participation effective, l'accessibilité et les aménagements raisonnables sont essentiels. Le Comité de l'ONU sur les droits des personnes handicapées invite en outre les États à faciliter l'accès des organisations de personnes handicapées aux fonds de la coopération internationale.<sup>17</sup> Les personnes handicapées et les organisations qui les représentent devraient être consultées de manière efficace et être impliquées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures et des programmes de coopération internationale.

## **4. Adopter une approche double et intersectionnelle ("Twin-track-and intersectional approach")**

Seule une approche double peut garantir que les personnes handicapées ne soient plus laissées de côté. Il faut à la fois des conditions-cadres, des moyens et des projets spécifiques pour l'inclusion des personnes handicapées et l'ancrage de ce thème dans tous les autres domaines, de manière intégrée. Il convient d'accorder une attention particulière aux personnes handicapées les plus marginalisées et sous-représentées (par exemple, les personnes en situation de handicap psychosocial, les personnes ayant des difficultés d'apprentissage et les personnes en situation de surdité) et à celles qui sont confrontées à des formes de discrimination croisées, notamment les femmes, les filles, les jeunes,

---

<sup>17</sup>[http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRICAqhKb7yhsnbHatvuFkZ%2Bt93Y3D%2Baa2pjFYzWLBu0vA%2BBr7QovZhbuyqzjDN0plweYI46W\\_XrJJ6aB3Mx4y%2FspT%2BQrY5K2mKse5zjo%2BfvBDVu%2B42R9iK1p](http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRICAqhKb7yhsnbHatvuFkZ%2Bt93Y3D%2Baa2pjFYzWLBu0vA%2BBr7QovZhbuyqzjDN0plweYI46W_XrJJ6aB3Mx4y%2FspT%2BQrY5K2mKse5zjo%2BfvBDVu%2B42R9iK1p)

les personnes âgées, les personnes LGBTIQ+, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les populations autochtones.

## **5. Assurer la collecte et la ventilation des données**

La collecte, l'analyse et l'utilisation cohérentes de données ventilées (au moins par handicap, genre et âge) sont le seul moyen d'obtenir des informations adéquates pour l'élaboration des politiques et des programmes et de mesurer si les personnes les plus vulnérables sont effectivement atteintes.

C'est également ce que demande l'Agenda 2030 pour le développement durable. Pour le recensement et la ventilation en fonction du handicap, le questionnaire succinct du Washington Group et le modèle fonctionnel du Washington Group/UNICEF pour les enfants handicapés représentent de bons outils.<sup>18</sup> En outre, la Suisse aurait besoin d'un système de suivi pour observer et vérifier, à l'aide d'indicateurs spécifiques, l'inclusion des personnes handicapées dans sa coopération internationale. Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) a développé des indicateurs des droits humains à cet effet.<sup>19</sup>

### **A propos de la SDDC**

La [SDDC \(Swiss Disability and Development Consortium\)](#) est une coalition basée en Suisse qui s'engage pour les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la coopération internationale de la Suisse.

La SDDC a été fondée en 2016 par [CBM Suisse](#), [FAIRMED](#) et [Handicap International Suisse \(HI\)](#). En 2019, l'[International Disability Alliance \(IDA\)](#) a rejoint le consortium. CBM Suisse héberge le secrétariat. Les domaines de travail, les compétences et les priorités des membres se complètent sur le plan thématique et géographique. En plus du travail de plaidoyer, la SDDC rassemble, développe et partage l'expertise, les ressources et les informations sur le développement inclusif des personnes en situation de handicap.

---

<sup>18</sup> <https://www.washingtongroup-disability.com/question-sets/>

<sup>19</sup> <https://www.ohchr.org/fr/instruments-and-mechanisms/human-rights-indicators>